
3) FABRICATION DES STRUCTURES D'OUVRAGES

Cette phase, entièrement réalisée par les techniciens d'Espace Pur, consiste à fabriquer les structures des ouvrages correspondant aux résultats de l'étude. Les ouvrages vides sont ensuite transportés sur site.

4) TRAVAUX DE POSE ET D'INJECTION DES OUVRAGES

La mise en œuvre d'ouvrages STABIPLAGE® consiste à positionner les structures vides des ouvrages selon les résultats de l'étude et à les injecter de granulats.

Ces travaux, réalisés par les techniciens d'Espace Pur, peuvent être réalisés avec la collaboration d'entreprises locales pour l'utilisation et/ou la location d'une pelle mécanique à chenille.

Les étapes de pose sont :

- ❖ reconnaissance in-situ du lieu d'implantation de l'ouvrage,
- ❖ délimitation de la zone d'activité et d'implantation du matériel,
- ❖ apport du matériel et préparation du réseau d'injection,
- ❖ terrassement du site (*si nécessaire*)
- ❖ préparation des fouilles pour les ancrages (*si préconisés*),
- ❖ disposition des enveloppes préalablement fabriquées,
- ❖ ancrage des ouvrages (*si préconisés*),
- ❖ injection à partir d'un réseau de pompes spéciales,
- ❖ balisage des ouvrages si nécessaire (autorités compétentes)

5) SUIVI DES OUVRAGES

Le suivi des impacts peut être réalisé directement par Espace Pur ou par un organisme extérieur (Université ou organisme d'Etat - comme le CETMEFF par exemple).

Un protocole de suivi est déterminé et validé pour chaque projet par un groupe de suivi ou par un comité scientifique.

Éléments financiers et juridiques pour le montage d'un projet STABIPLAGE®

La technique STABIPLAGE®, en tant qu'outil de gestion durable du système côtier, technique douce, permet à la Collectivité d'obtenir des subventions.

Un travail de partenariat avec les acteurs concernés est à mener (Services Maritimes, Direction Départementale de l'Équipement, DIREN, Conseil Général et Conseil Régional ...).

L'avis d'autres structures, telle que le Conservatoire du Littoral, est parfois nécessaire.

En terme de type de marché, la technique STABIPLAGE® est une **technique brevetée** qui permet la passation d'un marché négocié tel que défini dans le Nouveau Code des Marchés Publics.